

## CHYPRE DOCUMENT

### La France et la question chypriote La crise de 1964

La *Revue Etudes helléniques/Hellenic Studies* a publié dans son numéro du printemps 1996 en annexe de l'article de Jean Catsiapis *La France et la question chypriote, de la guerre d'indépendance à la crise de 1964* les textes des entretiens du général de Gaulle avec Georges Papandréou du 29 juin 1964 et avec İsmet İnönü le 1er juillet 1964, textes, conservés aux Archives du Quai d'Orsay. Elle complète cette publication en reproduisant dans ce numéro une série de lettres relatives à la crise chypriote de 1964.

(Recherche réalisée par Jean Catsiapis)

#### I

Nicosia, le 9 juin 1964

Son Excellence Monsieur le Président de la République française  
Général Charles de GAULLE, Paris.

C'est avec un grand regret que je suis contraint d'informer Votre Excellence que le gouvernement turc, en dépit des résolutions du Conseil de Sécurité des 4 et 19 mars 1963 et contrairement aux obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, poursuit sa politique de menaces répétées d'attaque contre la République de Chypre. Renouvelant ses menaces la Turquie a maintenant amassé un grand nombre de forces navales, terrestres et aériennes en vue d'une invasion immédiate de Chypre.

En outre, la Turquie a, à plusieurs reprises, violé l'espace aérien de Chypre et ses eaux territoriales et, au moyen de son contingent à Chypre, continue

ses interventions illégales sur le territoire de la République. Elle recourt à de nouveaux actes d'agression en encourageant et en soutenant les chypriotes-turcs dans leur effort pour obtenir le partage de l'île, en leur fournissant des armes et des munitions et en envoyant des «irréguliers» à Chypre pour les aider dans leur sinistre dessein.

J'en appelle à Votre Excellence pour qu'elle exerce toute son influence afin de mettre un terme aux activités du gouvernement turc, qui sont contraires aux idéaux des Nations Unies et mettent la paix internationale en danger.

Archevêque MAKARIOS  
Président de la République de Chypre.

## II

Paris, le 10 juin 1964

TÉLÉGRAMME

Son Excellence Monseigneur MAKARIOS  
Président de la République de Chypre.

Je suis conscient, Monseigneur, de la gravité de la situation à Chypre et des troubles auxquels l'île est exposée. Je souhaite qu'une fois surmontée la crise actuelle, une solution soit trouvée qui assure pour l'avenir la vie de Chypre et la paix à son sujet.

C. de Gaulle.

### III

#### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

#### CHIFFREMENT

#### CABINET DU MINISTRE

Paris, le 3 juillet 1964

AMBAFRANCE WASHINGTON

RESERVE

Diffusion PR - PM - CM (1 ex.)

M. de Carbonnel

M. Lucet

Je vous communique ci-après le texte des lettres échangées entre le Président Johnson et le Général de Gaulle en dates des 29 juin et le 3 juillet 1964. Vous voudrez bien faire remettre au Président des Etats-Unis le texte de la réponse du Président de la République. L'original de cette réponse vous est adressé par la prochaine valise.

**Citation :** "Washington, le 29 Juin 1964"

"Cher Général de Gaulle,

"Comme mon ami George Ball vous l'a dit, je crains beaucoup que l'aggravation de la situation à Chypre conduise à une guerre entre la Grèce et la Turquie. Au début de ce mois, les Turcs n'étaient en vérité qu'à quelques heures d'une action militaire. Il a fallu les efforts les plus intenses de ma part pour persuader le Premier Ministre Inonu de relâcher sa prise. Dans les semaines qui ont suivi, le danger dans l'île n'a pas diminué.

"Je suis convaincu que si la guerre doit être évitée, nous devons nous acheminer d'urgence vers une solution permanente. L'accumulation d'armes à Chypre est déjà telle qu'il semble que ce soit seulement une question de temps avant qu'un incident grave ne conduise à une guerre civile sur l'ensemble de l'île. Si les troubles continuent, et aucun progrès sérieux vers un règlement n'apparaît, tôt ou tard les Turcs se sentiraient obligés de recourir

à ce qu'ils considèrent comme un droit d'intervention qui leur est garanti par le traité.

"M. Tuomioja, le Finlandais qui a été nommé médiateur des Nations-Unies n'a jusqu'à présent fait aucun progrès dans la voie d'un règlement. Après les événements du 5 juin, il nous a vivement engagés à nous associer aux Grecs et aux Turcs dans un effort tendant à rapprocher suffisamment les deux parties pour que son propre travail puisse commencer à porter des fruits. Nous avons reçu des encouragements dans le même sens du Secrétaire Général U. THANT.

"C'est dans ces conditions que j'ai demandé au Premier Ministre de Turquie et au Premier Ministre de Grèce de discuter la question avec moi à Washington. Dans ces discussions, j'ai insisté aussi fortement que possible pour que les deux gouvernements - en tant qu'ils sont les deux parties responsables les plus intimement intéressées par le problème - trouvent rapidement une voie les acheminant vers une solution par la négociation. J'ai offert l'assistance d'un représentant impartial des Etats-Unis pour servir de catalyseur.

"Le Premier Ministre INONU était tout à fait prêt à entrer en conversation avec les Grecs. Le Premier Ministre PAPANDREOU, cependant, se montra très hostile à l'idée d'une négociation sérieuse. Néanmoins, je pus obtenir l'assurance qu'il nommerait un représentant pour rencontrer le médiateur des Nations-Unies et un représentant de la Turquie.

"Les progrès qui peuvent résulter de ces rencontres dépendront en fait, naturellement, de l'existence d'une volonté sérieuse de parvenir à une solution. Alors que je crois le Premier Ministre INONU désireux d'arriver à un règlement, j'ai le regret de dire que j'ai trouvé peu de trace d'une volonté analogue de la part du Gouvernement grec. Le Premier Ministre PAPANDREOU semble croire que le temps travaille pour lui, que la position turque se dégrade progressivement et que finalement il réalisera le désir, qui est celui de son cœur, d'une union entre Chypre et la Grèce sans avoir besoin de faire la moindre concession aux Turcs. Cette attitude ne tient pas compte de la sensibilité et des exigences de la Turquie. Sauf si la position grecque se modifie, les Turcs devront abandonner tout espoir d'éviter l'humiliation excepté le recours à l'action militaire.

Je crois savoir que vous aurez une conversation avec le Premier Ministre PAPANDREOU lundi prochain et je suis certain que votre conseil influencera grandement l'orientation qu'il prendra. Les Etats-Unis n'ont aucun intérêt à la forme que peut prendre un règlement à Chypre, si ce n'est de s'assurer qu'il résoudra le problème de façon permanente. Cela signifie que ce règlement doit tenir compte des intérêts de la Grèce et de la Turquie et du peuple de l'île. Nous n'avons nous-mêmes proposé aucune solution car il nous a semblé qu'une solution durable ne pouvait être trouvée que par les parties. D'après ce que M. George BALL m'a dit de vos conuementaires sur la question, je conclus que vous et moi sommes pleinement d'accord pour penser qu'il faut une solution permanente plutôt qu'un simple replatrage des arrangements actuels qui ne sont pas satisfaisants.

"Le premier pas essentiel est, pour la Grèce aussi bien que pour la Turquie, de faire face à la dure réalité et de reconnaître qu'aucune solution permanente n'est possible si des efforts ne sont pas faits pour la rendre acceptable de l'autre côté. Je suis sûr que vous pouvez exercer une grande influence en soulignant ce point devant le Premier Ministre PAPANDREOU, et aussi en insistant auprès de lui pour lui montrer combien il est vital, dans son propre intérêt, d'éviter toute action sur l'île qui puisse provoquer les Turcs dans les semaines qui viennent. Je suis très sensible au fait que vous vouliez bien recevoir l'Ambassadeur BOHLEN lundi. Il a été informé de tous les détails de nos conversations avec les Grecs et les Turcs la semaine dernière et est à votre disposition pour développer n'importe lequel des points ci-dessus, si vous les désirez.

"J'examinerai naturellement toute suggestion que vous souhaiteriez faire quant au point de savoir comment la France et les Etats-Unis - en tant que nations qui ne sont pas directement parties au problème de Chypre, ont pleinement conscience de leurs responsabilités mondiales - peuvent le plus utilement combiner leurs efforts pour mettre un terme à ce danger actuel et réel qui menace la paix du monde.

"Madame Johnson se joint à moi pour vous faire part, ainsi qu'à Madame de Gaulle, de nos sentiments les plus chaleureux,

Sincèrement, Lyndon B. Johnson".

**Fin de citation.**

## IV

### TÉLÉGRAMME AU DÉPART <sup>152</sup>

#### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

#### CHIFFREMENT

#### CABINET DU MINISTRE

**Citation :** "Paris, le 3 Juillet 1964"

"Cher Monsieur le Président,

"Vous avez bien voulu me faire part de la teneur des entretiens que vous avez eus avec le Premier Ministre de Turquie et le Premier Ministre de Grèce au sujet de l'affaire de Chypre.

"Je vous remercie de ces très intéressantes informations.

"Comme vous le savez, je viens d'avoir à mon tour des conversations avec M. Papandreou et M. Inonu. Ceux-ci m'ont tenu, dans l'ensemble, le même langage qu'à vous-même. Pour ma part, j'ai souligné notamment que le maintien de la paix était un devoir et une nécessité contre lesquels aucune considération particulière ne pouvait prévaloir et qui engageait la responsabilité des deux Gouvernements. Tout devait donc être entrepris par eux pour que les désordres cessent dans l'île et, a fortiori, pour qu'un conflit armé ne survienne pas entre la Grèce et la Turquie.

"Je pense comme vous que cette affaire requiert une grande vigilance. Je compte en suivre attentivement l'évolution au cours des prochaines semaines.

"Madame de Gaulle se joint à moi pour vous adresser ainsi qu'à Madame Johnson, l'expression de nos bien sympathiques sentiments,

C. de Gaulle."

**Fin de citation.**

Diplomatie p.O,

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME AU DÉPART 128

CHIFFRIMENT

CABINET DU MINISTRE

Paris, le 3 juillet 1964

RESERVEDiffusion : PR - PM - CM (1 ex.)M. de Carbonnel  
M. Lucet.

AMBAFRANCE WASHINGTON/4630-ko

Je vous communique ci-après le texte des lettres échangées entre le Président Johnson et le Général de Gaulle en dates des 29 juin et le 3 juillet 1964. Vous voudrez bien faire remettre au Président des États-Unis le texte de la réponse du Président de la République. L'original de cette réponse vous est adressé par la prochaine valise.

Citation : "Washington, le 29 Juin 1964"

"Cher Général de Gaulle,

"Comme mon ami George Ball vous l'a dit, je crains beaucoup que l'aggravation de la situation à Chypre conduise à une guerre entre la Grèce et la Turquie. Au début de ce mois, les Turcs n'étaient en vérité qu'à quelques heures d'une action militaire; Il a fallu les efforts les plus intenses de ma part pour persuader le Premier Ministre Inonu de relâcher sa prise. Dans les semaines qui ont suivi, le danger dans l'île n'a pas diminué.

"Je suis convaincu que si la guerre doit être évitée, nous devons nous acheminer d'urgence vers une solution permanente. L'accumulation d'armes à Chypre est déjà telle qu'il semble que ce soit seulement une question de temps avant qu'un incident grave ne conduise à une guerre civile sur l'ensemble de l'île. Si les troubles continuent, et aucun progrès sérieux vers un règlement n'apparaît, tôt ou tard les Turcs se sentiront obligés de recourir à ce qu'ils considèrent comme un droit d'intervention qui leur est garanti par le traité.

" M. Tuomioja, le Finlandais qui a été nommé médiateur des Nations-Unies n'a jusqu'à présent fait aucun progrès dans la

.../.